



Les Marches du Velay

Le 22 juillet 2015

## Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 7 juillet 2015

Le mardi 7 juillet 2015, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 30 juin par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

### ETAIENT PRESENTS :

#### Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOL

Madame Jeanine GESSEN

Monsieur Jean-Pierre MONCHER

Mme Bernadette TENA-CLAVIER

#### Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER

Monsieur Eric PETIT

Monsieur Rémy GUICHERD

#### Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Luc JAMON avec un pouvoir de Monsieur Jean-Paul LYONNET, excusé

Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON avec un pouvoir de Madame Béatrice LAURENT-BARDON, excusée

Madame Christelle MICHEL-DELEAGE

Monsieur Florian CHAPUIS

Madame Françoise DUMOND avec un pouvoir de Monsieur Mathieu FREYSSENET, excusé

Madame Christine PETIOT

Mme Annie VEROT-MANGIARACINA avec un pouvoir de Monsieur Robert VALOUR, excusé

#### Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET

Madame Valérie GIRAUD

Monsieur Antoine GERPHAGNON

Mme Isabelle GAMEIRO avec un pouvoir de Madame Ghislaine BERGER, excusée

Monsieur Didier ROUCOUSE

Monsieur David MONTAGNE

### **Mairie de Saint-Pal de Mons :**

Monsieur Patrick RIFFARD

Madame Maryvonne MASSARDIER avec un pouvoir de Monsieur Patrice MOUNIER, excusé

Madame Laure CHANTELOUBE

### **Mairie des Villettes :**

Monsieur Louis SIMONNET

Madame Karen JAY

### **ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Madame Béatrice LAURENT-BARDON, Monsieur Mathieu FREYSSENET, Monsieur Robert VALOUR, Madame Ghislaine BERGER, Monsieur Patrice MOUNIER, Monsieur Yves BRAYE, Monsieur Marc PREBET

### **PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services

Monsieur Alexandre PEYRARD, responsable Enfance Jeunesse, Musique et Danse

Monsieur Olivier PANGAUD, responsable des Affaires Economiques

Monsieur Simonnet, Président, soumet le compte-rendu de la séance du 12 juin à l'approbation du Conseil.  
En l'absence d'observations, le compte-rendu est approuvé.

Mme Valérie Giraud est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **1 - Compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau 2014 du SAGE Lignon du Velay**

François Berger, Vice-Président chargé du développement durable, présente le compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau dans laquelle siège M. Jean-Paul Lyonnet.

François Berger présente le SAGE qui regroupe 29 communes de l'Est du département. Il expose les diverses actions entreprises par la Commission portant sur les thématiques :

- zones humides et têtes de bassin versant
- fonctionnalité écologique des rivières et espèces invasives
- ressources quantitatives
- ressources qualitatives.

Le SICALA assure la structure logistique de cette commission en mettant à disposition une technicienne en la personne de Mme Emilie DARNE.

Le montant total des dépenses liées à l'élaboration du SAGE s'élève, pour l'année 2014, à 115 555 € comprenant principalement des dépenses de personnel et des frais d'études.

Ces dépenses sont couvertes par des subventions de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental et du FEDER, le solde est assuré par l'autofinancement du SICALA dans une proportion d'environ 20 %.

L'année 2015 devrait être consacrée à définir la stratégie du SAGE.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette communication.

## **2 - Petit Patrimoine – Demande de fonds de concours pour l'opération « Aménagement des lavoirs à la Chapelle d'Aurec »**

François Berger, Vice-Président chargé du Développement Durable, présente la demande de la Commune de la Chapelle d'Aurec qui sollicite le bénéfice du Fonds de Concours Petit Patrimoine pour l'aménagement des lavoirs.

Il présente de façon précise le projet qui vise, au-delà de l'aménagement des lavoirs, à requalifier et à rénover le cheminement de la conduite forcée depuis l'entrée du bourg.

Le coût total du projet s'élève à 65 993 € HT soit 78 831,90 € TTC.

Il propose que, conformément à l'avis du bureau, la Communauté subventionne la mise en valeur du lavoir et les bordures le long de la route départementale à hauteur de 50 %.

Le coût de ces travaux s'élève à 37 715 € HT (pour la partie subventionnable).

Le montant de la subvention communautaire s'élève à 18 807 € arrondis à 19 000 €.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'attribution de cette subvention de 19 000 € à la commune de la Chapelle d'Aurec pour l'aménagement autour des lavoirs.

### **3 - Projet de réalisation d'un CLSH, d'une salle de Danse, et d'un Relais Petite Enfance**

Dominique Freyssenet, Vice-Président en charge de l'Enfance-Jeunesse, présente les caractéristiques du projet de construction d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement, d'une Salle de Danses et d'un Relais Petite-Enfance sur la commune de Sainte Sigolène.

Il indique notamment que ce projet est destiné à remplacer le bâtiment existant devenu trop vétuste et inapproprié.

Situé sur l'ancien stade Lafayette, ce bâtiment de 1 260 m<sup>2</sup> sera mutualisé entre les différents usages précités. Il respectera scrupuleusement les règles de la RT 2012 relatives à la consommation d'énergie et sera construit principalement en ossature bois.

Son coût est estimé à 2 141 000 € HT et sera financé par des subventions de la Région, du Conseil Départemental de Haute-Loire, de la CAF à hauteur de 52.3 % et de la CCMV à hauteur de 47.7 %.

Il indique que ce projet a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse et du Bureau.

Le Conseil, à l'unanimité approuve l'APD et autorise le Président à lancer la consultation en vue de la réalisation de ce bâtiment.

### **4 - Centre Aquatique L'Ozen : Avenant à la convention d'affermage avec la Société Hestia**

Louis SIMONNET, Président, présente le projet d'avenant n° 2 à la convention d'affermage modifiant la répartition des « créneaux scolaires encadrés » avec présence d'un MNS et « non encadrés » (768 créneaux par catégorie).

Cette répartition fixée à parité entre les 2 types de créneaux a été modifiée dès l'ouverture en raison des recommandations de l'Education Nationale qui souhaite que les cours soient assurés par des maîtres-nageurs.

Ainsi, le nombre de séances encadrées passera de 768 à 1076 et le nombre de séances non encadrées de 768 à 319 à partir de 2014.

Le coût total de la prestation n'est pas affecté compte-tenu de la baisse globale du nombre de créneaux.

Néanmoins, il convient de régulariser les années 2012 et 2013 pour lesquelles le nombre de créneaux total avait atteint 1720 et d'adopter un avenant fixant à 30 300 € HT soit 36 360 € TTC la contribution complémentaire de la Communauté de Communes pour le financement de ces créneaux.

Le Conseil adopte l'avenant à intervenir avec la Société Hestia à l'unanimité.

### **5 - Modification de l'attribution de compensation de la Commune de Monistrol sur Loire**

Luc Jamon, Vice-Président chargé des Finances, soumet à l'assemblée la modification de l'attribution de compensation de la commune de Monistrol sur Loire suite au vote des conclusions de la Commission des Charges Transférées par les 6 Conseils Municipaux des communes membres de la CCMV pour une période de 10 années concernant le transfert de la compétence Natation Sportive et une contribution exceptionnelle aux frais de fonctionnement de l'OZEN.

En application de l'article 1 609 nonies, 5e du Code Général des Impôts, l'attribution de compensation de la Commune de Monistrol serait modifiée comme suit :

- Année 2015 : 1 593 724,80 €
- Année 2016 : 1 578 133,80 €
- Année 2025 : 1 698 133.80 €

Annie Mangiaracina indique qu'elle s'abstiendra sur cette question estimant qu'elle s'interroge sur le bien-fondé juridique de cette décision. Elle rappelle l'avis de la Chambre Régionale des Comptes qui, dans son compte-rendu sur les finances de la Commune de Monistrol a estimé que la collectivité n'avait pas à supporter de charges au titre du transfert de compétences.

Luc Jamon indique qu'il était important de régler ce vieux contentieux et que ce compromis permet de faire repartir la coopération intercommunale sur de bonnes bases.

Le Conseil Communautaire approuve la modification de l'attribution de compensation à l'unanimité moins 2 abstentions (Mme Annie Mangiaracina ayant le pouvoir de Mr Robert Valour).

## **6 - Décision Modificative n° 1 concernant le Budget Général, Bâtiments locatifs, ZA La Borie**

Luc Jamon, Vice-Président chargé des Finances, présente la Décision Modificative n° 1 concernant le budget général ayant pour objet l'ajustement de l'attribution de compensation de la Commune de Monistrol et du FPIC en dépenses, la prise en compte des chiffres notifiés de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Les ajustements des budgets annexes précités sont des ajustements techniques à la marge ne nécessitant pas de commentaires particuliers.

## **7 - Convention avec les communes concernant la prise en charge par la CCMV des frais de gestion des bâtiments communaux pour un usage exclusivement dédié à l'exercice des compétences intercommunales**

Luc Jamon, Vice-Président aux Finances, présente les règles de prise en charge des frais de gestion des bâtiments communaux pour un usage exclusivement dédié à l'exercice des compétences intercommunales notamment les temps d'animation périscolaires (TAP).

Il indique que les critères retenus intègrent la surface utilisable et le temps d'utilisation pour les usages périscolaires.

Ces critères permettent l'attribution de points dont la valeur est calculée d'après une valeur moyenne estimée d'après ce qui est appliqué dans certains équipements aujourd'hui.

Le détail de la prise en charge est repris dans un tableau joint.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la fixation des règles proposées et autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec chacune des communes concernées.

## 8 - Modification dans la désignation des Commissions et structures intercommunales

Suite à la démission de M. Daniel Brun, Conseiller Municipal à Sainte Sigolène, le Conseil Municipal prend acte de la proposition de désignation de M. Edouardo AYERRA à la Commission Communication et de Mr Henri BARDEL en qualité de membre du collège élus de l'office de Tourisme Intercommunal.

La séance est levée à 20 h 00.

Le Président,



Louis SIMONNET

Monistrol sur Loire,  
La Secrétaire,



Valérie GIRAUD